ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Rédaction d'un acte de décès en Ehpad

Question écrite n° 17906

Texte de la question

Mme Josy Poueyto interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la rédaction des actes de décès des personnes décédées dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). En effet, l'Instruction générale relative à l'état civil (IGREC) du 11 mai 1999 précise dans son paragraphe 434 que « l'établissement hospitalier où le décès a eu lieu ne doit pas être désigné dans l'acte. Seuls le nom de la rue et le numéro de l'immeuble doivent être indiqués ». Elle souhaite ainsi savoir si la règle précitée s'applique par analogie à la rédaction des actes de décès des personnes décédées en Ehpad.

Données clés

Auteur : Mme Josy Poueyto
Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1re circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17906
Rubrique : État civil
Ministère interrogé : Justice
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 mai 2024, page 3988
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)